



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture
de Mulhouse
Bureau des Affaires Communales
et de la Réglementation

DOSSIER N° 12464

MULHOUSE, LE 09 SEPTEMBRE 2022

ARRÊTE

Autorisant l'exploitation d'une licence à emporter

LE PREFET DU HAUT-RHIN

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** l'article 33 du code local des professions ;
- VU** les articles L. 3331-3 et L. 3332-5 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 mars 2022, portant délégation de signature à Monsieur Alain CHARRIER, sous-préfet de Mulhouse ;
- VU** l'avis favorable de Madame le maire de MULHOUSE ;
- VU** la demande de Madame Marina PIAS COBAS sollicitant l'autorisation de vendre des liqueurs et spiritueux à emporter dans l'établissement :

**ULTRAMARINOS LOS BUENOS DIAS
sis à MULHOUSE – 5 avenue du Maréchal Foch**

AUTORISE

Madame Marina PIAS COBAS à vendre des liqueurs et spiritueux à emporter.

CONDITIONS

- la présente autorisation n'est valable que pour la personne et le local mentionnés ci-dessus ;
- la vente et l'offre à titre gratuit de boissons alcooliques à des mineurs sont interdites ;
- l'article L. 3322-9 du code de la santé publique interdit dans les points de vente de carburant :
 - la vente des boissons alcooliques à emporter entre 18 heures et 8 heures (alinéa 3) ;
 - la vente des boissons alcooliques réfrigérées quelque que soit l'horaire considéré (alinéa 4).

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général
de la sous-préfecture de Mulhouse



Gilles BERTHOLD
Gilles BERTHOLD

Sous-Préfecture de Mulhouse
2 Place du Général de Gaulle
BP 41108 - 68052 Mulhouse cedex 1
03 89 33 45 45
www.haut-rhin.gouv.fr